



Sommet sur le développement des régions

▲ Rapport final: Le développement des régions par les régions

Sommaire de la démarche du Sommet sur le développement des régions

Un sommet provincial sur le développement des régions a eu lieu à Miramichi les 13 et 14 novembre 2015. Ce sommet, organisé et tenu par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) en collaboration avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB), faisait suite à un premier sommet tenu à Dalhousie les 13 et 14 juin 2014, où environ 160 personnes s'étaient réunies pour :

- prendre la mesure de la situation socioéconomique actuelle du Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement de ses régions rurales;
- réfléchir aux composantes qui pourraient faire partie d'une politique ou d'une stratégie de développement des régions;
- échanger leurs perspectives quant à l'économie de leur région respective.

Entre la tenue de ces deux sommets, douze ateliers bilingues ont eu lieu à travers la province, au cours desquels plus de 350 représentants des gouvernements locaux, des entreprises et des communautés se sont penchés sur la façon de rendre le Nouveau-Brunswick plus fort en renforçant ses régions et ses communautés.

Le sommet final de Miramichi a réuni près de 200 élus municipaux, administrateurs, fonctionnaires, membres des comités consultatifs des districts de services locaux (DSL) et leaders communautaires afin qu'ils examinent une série de 24 recommandations, formulées à partir des discussions et des commentaires reçus au fil des ateliers organisés aux quatre coins de la province.

Ensemble, les participants représentaient bien la diversité des citoyens du Nouveau-Brunswick. Des représentants de toutes les régions de la province, rurales et urbaines; des représentants des municipalités et des districts de services locaux (DSL) et des représentants d'entreprises et de groupes communautaires étaient présents.



Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Brian Gallant, a ouvert le sommet de deux jours en s'engageant à adopter un nouveau modèle de développement économique basé sur une participation et une prise en charge accrues des communautés locales.

La première journée du sommet a été consacrée aux idées et d'opinions de nombreux experts et dirigeants d'entreprises. Elle a offert matière à réflexion aux participants en ce qui a trait au développement économique et communautaire, aux enjeux des régions rurales et urbaines et aux facteurs de succès des petites et moyennes entreprises (PME).

La deuxième journée débutait par un atelier où des groupes de travail devaient réagir à la série de recommandations issues des ateliers de consultation tenus à l'échelle de la province. Un second atelier invitait ensuite les participants à considérer ce qui devait également être inclus, en plus des recommandations présentées, dans un « appel à l'action » visant l'autonomisation et la survie des communautés et des régions.

Au moment de clore le sommet, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Brian Kenny, a affirmé l'engagement de son gouvernement à adopter un modèle de gouvernance locale consolidé par l'intermédiaire d'une nouvelle *Loi sur les municipalités* et d'une nouvelle *Loi sur l'urbanisme*, d'une participation accrue des communautés locales au développement économique et de l'amélioration du modèle des commissions de services régionaux.



Réaction générale et commentaires

Il était évident, à entendre les délibérations, que les participants souhaitaient vivement voir leurs communautés non seulement survivre, mais croître et s'épanouir. La passion qu'ils éprouvent pour celles-ci était bien tangible, et ils croyaient fermement que la santé économique de la province dépendait de celle de chacune des régions.

S'il n'y a pas eu de consensus sur les actions et les mesures précises à prendre pour renforcer le Nouveau-Brunswick, de nombreux thèmes et principes communs sont toutefois ressortis des discussions, qui transcendent la question des mesures à prendre et des recommandations.

LE TEMPS EST VENU D'AGIR

L'observation la plus souvent soulevée au cours du sommet est sans aucun doute que le temps est venu d'agir. Plusieurs ont exprimé leur frustration et ont émis des critiques quant aux nombreux processus improductifs, aux solutions temporaires non satisfaisantes, aux tentatives d'ajustement échouées et au manque général de mesures concrètes et efficaces en matière de restructuration et de renforcement des régions, des municipalités et des communautés. Les dirigeants communautaires sont déjà très occupés et engagés. Ils ne sont pas intéressés par des recommandations et des processus qui ne mènent pas à des solutions concrètes, réfléchies et durables.

IL FAUT DONNER AUX DIRIGEANTS LOCAUX LES OUTILS DONT ILS ONT BESOIN POUR ACCOMPLIR LE TRAVAIL

Au cours des discussions qui ont eu lieu au sommet et lors des ateliers de consultation, les dirigeants des communautés ont souvent manifesté leur sentiment selon lequel le gouvernement provincial devait mieux comprendre leur rôle. Bien qu'ils reconnaissent que la province fait face à des défis, ils étaient d'avis que les municipalités ne devaient pas être vues comme faisant partie du problème, mais bien de la solution. De plus, ils ont affirmé que l'absence de mécanismes de gouvernance dans de vastes régions de la province, notamment dans les districts de services locaux, constituait une barrière importante à l'appropriation et à la prise en charge du développement local par les communautés.

Les élus locaux et leaders communautaires ont également insisté sur le fait qu'ils devaient disposer de plus d'autonomie, de flexibilité et de ressources ainsi que d'une plus grande part de responsabilité en matière de développement. Ils ont affirmé qu'avec les outils adéquats, ils seraient en mesure de faire croître leur communauté, ce qui contribuerait à la santé et à la vitalité de l'ensemble de la province.

Les approches, les politiques et les programmes imposés par le gouvernement, du haut vers le bas, ont offert de piètres résultats par le passé. Une nouvelle approche du bas vers le haut, mais soutenue par un leadership clair du gouvernement provincial, est souhaitée.

IL N'EXISTE PAS DE SOLUTION UNIQUE

Le Nouveau-Brunswick est une province complexe, qui compte plusieurs variantes sociales, économiques, géographiques et linguistiques. Tout au long du processus, l'idée selon laquelle il n'existe pas de solution unique a souvent été avancée. La tentation de mettre rapidement de l'avant des solutions et des programmes uniformes doit être évitée.

De plus, les dirigeants locaux doivent être en première ligne pour aider à élaborer des politiques et des programmes s'adressant à leurs régions.

AUCUNE RÉGION DE LA PROVINCE NE DOIT ÊTRE LAISSÉE POUR COMPTE

Si toutes les régions ont manifesté leur désir de changement et leur volonté d'être plus autonomes et engagées quant au développement de leurs communautés, certaines d'entre elles étaient visiblement plus inquiètes et plus pressées d'agir, étant donné les défis et les difficultés auxquels elles font face. Certaines régions avaient le sentiment d'avoir été presque abandonnées et oubliées par le gouvernement provincial, particulièrement celles où des services provinciaux ont été retirés de façon unilatérale et où la présence du gouvernement provincial, essentielle à la vitalité des communautés rurales, a été réduite.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST UN CONCEPT COMPLEXE

Il ne fait aucun doute que les dirigeants locaux des quatre coins de la province veulent contribuer davantage au développement de leurs régions et de leurs communautés, en ayant de meilleurs outils pour le faire. Ils veulent pouvoir participer de façon concrète au soutien, au maintien et à la croissance de l'économie locale et régionale, mais ils ne veulent surtout pas que d'autres joueurs au rôle ambigu s'ajoutent à la liste déjà longue et opaque d'intervenants.

L'impression que les efforts des multiples agences et organismes de développement économique n'étaient peut-être pas coordonnés était persistante. Et bien qu'il existe une volonté de mettre sur pied un modèle qui engage davantage les municipalités et les régions, les participants ont dit reconnaître qu'il ne suffisait pas de venir grossir les rangs d'un groupe d'intervenants déjà nombreux.

La définition et l'orientation du développement économique ont également été l'un des sujets récurrents chez les participants. Motivés par une discussion menée par un des conférenciers principaux, Michael H. Shuman, les participants se sont interrogés à savoir si la présence de nouvelles grandes entreprises industrielles ou commerciales, soutenues par des investissements majeurs, constituait vraiment le meilleur moyen de stimuler l'économie. Pour produire des résultats plus durables, il faudrait plutôt des efforts pour maintenir en place, soutenir et faire croître les PME locales en misant sur le développement économique communautaire, durable et intégré, ainsi que des investissements locaux et un appui de la part des dirigeants municipaux, communautaires et du milieu des affaires de la région.

LES RÉGIONS URBAINES ET RURALES SONT COMPLÉMENTAIRES

La complémentarité des régions rurales et urbaines a donné lieu à de nombreuses discussions intéressantes. Le Nouveau-Brunswick compte parmi les provinces les plus rurales du Canada. Toutefois, comme 85 % de sa population habite dans un rayon de 50 kilomètres d'un centre urbain, la proximité des régions rurales et urbaines peut être considérée comme un avantage.

Les participants avaient le sentiment que mettre l'accent sur le fossé entre les régions rurales et urbaines était improductif et source de discord. Même s'ils ont manifesté leur volonté de maintenir un environnement et un style de vie rural, surtout en ce qui a trait à l'utilisation des terres et à la réglementation, les représentants des régions rurales ont concédé que leur viabilité dépendait des régions urbaines avoisinantes. Les régions urbaines sont quant à elles souvent moins enclines à reconnaître les contributions des régions rurales à leurs réussites. La nécessité d'admettre l'existence de cette interdépendance et cette complémentarité entre les milieux ruraux et urbains a été désignée comme étant une action clé qui pourrait renforcer la vitalité des régions.

La mise en place des commissions de services régionaux représente un pas important dans cette direction. Bien que cette structure en soit encore à ses débuts et bien qu'elle connaisse encore certaines difficultés de départ, elle a permis de démontrer que les leaders des communautés urbaines et rurales sont déterminés à se réunir pour assurer la force, la vitalité et la viabilité de leur région.

Un nouveau pacte entre le gouvernement provincial, les régions et les municipalités

Si la série de recommandations faite à l'assemblée lors du Sommet était perçue comme étant généralement acceptable et susceptible de faire progresser les choses, nombreux étaient ceux qui pensent qu'une nouvelle déclaration est nécessaire. Très attendue, la *Loi sur les municipalités* sème l'espoir que le cadre législatif et réglementaire pour les gouvernements locaux sera réformé. Mais un nouveau pacte d'envergure audacieux doit être conclu entre le gouvernement provincial et les gouvernements locaux pour redéfinir leur relation et donner le coup d'envoi à une ère de coopération, de respect et de prospérité. Les principes suivants pourraient former la base de ce nouveau pacte et éclairer la révision de la législation municipale :

- Assurer le respect et la reconnaissance des rôles de chacun entre les différents paliers gouvernementaux
- Veiller à ce que les gouvernements locaux soient forts et disposent des capacités et des ressources adéquates
- Chercher à renforcer la gouvernance locale, et ce, sur tout le territoire et pour toute la population de la province
- Reconnaître les conséquences des décisions provinciales dans les communautés locales
- Respecter à la fois les réalités des régions rurales et urbaines

Réactions aux recommandations et ajustements

I. GOUVERNANCE ET CAPACITÉ DES COMMUNAUTÉS

Sujets de discussion

- La reconnaissance générale que les limites territoriales actuelles des municipalités et DSL ne sont pas adéquates et qu'il est nécessaire de les revisiter et restructurer;
- Une municipalisation complète, partout dans la province, est souhaitable, mais pourrait être difficile à réaliser;
- Le rapport Finn fournit d'excellents objectifs et conseils pour l'élaboration d'un nouveau modèle amélioré de gouvernance locale;
- Le gouvernement provincial doit jouer un rôle de leader, mais les communautés locales doivent contribuer au développement économique et le promouvoir;
- La transparence et la communication sont essentielles à la réussite;
- Les identités locales doivent être respectées tout au long du processus;
- Les conséquences financières d'une restructuration (y compris les changements à l'impôt foncier) doivent être minimales;
- Toutes les régions devraient avoir des représentants locaux élus en bonne et due forme;
- La réglementation actuelle en matière de restructuration n'est pas suffisamment flexible et crée des barrières pour les communautés qui souhaitent explorer différentes options de regroupements ou d'amalgamation.

RECOMMANDATIONS RÉVISÉES

Renforcer les gouvernements locaux : Augmenter les efforts pour renforcer les gouvernements locaux constitue un élément crucial du développement des régions. Par le passé, de telles initiatives ont surtout été menées du haut vers le bas, comme le montrent les fusions municipales imposées par le gouvernement provincial. Cela dit, depuis les dernières années, l'entière responsabilité des projets de regroupement a été déléguée aux communautés. Pour instaurer un équilibre plus approprié, dans lequel le gouvernement provincial jouerait un rôle de leader et les communautés un rôle actif, un projet conjoint entre le gouvernement et les communautés doit être conçu puis lancé, qui comprendrait l'examen délibéré et prédéterminé, à l'échelle de la province, d'une stratégie de municipalisation et d'ajustement des limites actuelles.

Les principaux objectifs de ce projet conjoint seraient de :

- Réduire de façon significative le nombre d'unités de gouvernance locale
- Refléter des communautés d'intérêt et des zones plus larges qui permettraient aux unités municipales une plus grande capacité et plus de ressources
- Respecter l'autonomie et l'identité locale, mais reconnaître qu'à long terme, la viabilité et la vitalité des communautés doivent être le but premier.

Ce projet conjoint aurait les caractéristiques suivantes :

- La Province devrait exprimer publiquement son appui à la pleine municipalisation et en communiquer l'importance pour son développement socioéconomique
- La Province devrait améliorer immédiatement les dispositions législatives entourant la restructuration afin de donner aux communautés plus de flexibilité dans l'exploration des diverses options pour la fusion, l'annexion et l'incorporation
- La province devrait considérer et régler les anomalies de taxation actuelles entre les régions incorporées et celles qui ne le sont pas, ce qui historiquement a été un obstacle à la pleine municipalisation
- Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et les trois associations municipales devraient établir conjointement une stratégie de mise en oeuvre définissant les conditions idéales et les limites pour une nouvelle définition de la structure municipale.

- Avec un soutien financier et technique obligatoire de la Province, les commissions de services régionaux, sur une base volontaire, auraient la tâche de définir des options possibles pour une carte municipale redessinée sur leur territoire, selon la stratégie de mise en œuvre soulignée ci-dessus.
- La Province devrait établir un programme d'incitatif basé sur la réduction minimale et l'atténuation progressive des impacts de la pleine municipalisation avec ces trois composantes :
 - Un élément d'atténuation de l'augmentation de la taxe foncière;
 - Un élément incitatif pour les projets d'infrastructures; et,
 - Une augmentation des ressources et du soutien provincial pour les études de faisabilité.
- Un échéancier et un plan d'action communs seront élaborés pour identifier les zones prioritaires à considérer et les autres zones cibles;
- Deux séries d'études seraient lancées :
 - Premièrement : Les zones prioritaires - ce sont les zones où les besoins, les avantages escomptés et l'ouverture prévue de la communauté suggèrent de meilleures chances de succès;
 - Deuxièmement : Les autres zones cibles - en se basant sur ce qu'on aura appris des études des zones jugées prioritaires, une deuxième série d'études seraient lancées pour englober les autres zones cibles.

RECOMMANDATION NO. 1 : Qu'on élabore et lance un projet conjoint entre la province et les communautés où l'on définirait, de façon déterminée et réfléchie, une stratégie par laquelle on examinerait la rectification des frontières et la pleine municipalisation partout dans la province.

Clarification du fonctionnement de l'impôt foncier et du coût des services : Un des facteurs de division les plus persistants entre municipalités et DSL du Nouveau-Brunswick sont les différences fiscales et budgétaires floues et mal comprises. L'incertitude et les malentendus au sujet de qui paie quoi, où vont les recettes fiscales, comment les services sont comptabilisés, etc. sont de sérieuses causes de tensions intercommunautaires qui pourraient être évitées en étant ajustées et clarifiées.

RECOMMANDATION NO. 2 : Il est recommandé que la province procède à une révision immédiate de la parité du coût des services et de la fiscalité entre les municipalités et les DSL, fasse les modifications requises pour assurer l'équité du système de taxation et communique clairement les résultats aux citoyens.

Un nouveau modèle pour les municipalités : La Province et les municipalités considèrent depuis déjà plusieurs années qu'une nouvelle législation municipale est nécessaire. Pourtant, après plus d'une décennie, celle-ci n'a pas encore été mise en place. Il est temps d'utiliser la nouvelle législation municipale pour forger une nouvelle relation entre les municipalités et la Province. Le nouveau modèle devrait être extensif et permissif, tout en maintenant les bienfaits de la division des services entre les paliers provinciaux et municipaux qui a inspiré la réforme « *Chance égale pour tous* ». Il devrait permettre aux municipalités (celles qui rencontrent certains critères, voir plus haut) d'avoir plus de flexibilité et de liberté d'action, dans le cadre de leurs responsabilités. Le modèle des « Champs de compétences » permettrait d'obtenir cet équilibre.

RECOMMANDATION NO. 3 : Il est recommandé que la Province établisse, de façon hautement prioritaire, la finalisation d'une nouvelle *Loi sur les municipalités* visant à fournir l'autonomie maximum appropriée aux municipalités en tant que palier de gouvernement responsable et autonome.

II. RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sujets de discussion

- Fort consensus autour du fait que les leaders locaux veulent davantage de participation et de ressources pour le développement économique
- L'étendue et la nature de cette participation variaient
- Sentiment fort qu'il ne faut pas ajouter d'autres joueurs au rôle ambigu à la liste déjà longue et opaque d'intervenants qui existe déjà
- La commission de services régionaux pourrait être une option de structure pour héberger ou coordonner une nouvelle approche régionale à la coordination du développement économique, mais ce ne sont pas toutes les CSR qui sont ou qui seraient, à court terme, en mesure d'assumer de telles responsabilités
- On ne veut pas ajouter un autre niveau de bureaucratie
- Mettre l'accent sur une approche de guichet unique
- Besoin de mieux définir les rôles et responsabilités
- Les régions veulent plus de participation et d'influence dans les programmes provinciaux visant le développement économique
- Les participants ont vivement insisté sur une approche de développement économique communautaire, et sur le développement durable et intégré

RECOMMANDATIONS RÉVISÉES

Groupe de travail sur le développement économique régional et local : Le développement économique, la création d'emplois et de richesse impliquent plusieurs acteurs. La première étape pour définir un nouveau modèle avec une meilleure participation et implication des régions et des communautés est d'améliorer la coordination en définissant les rôles et responsabilités. Un groupe de travail provincial, régional, local (voir Annexe A), incluant Opportunités Nouveau-Brunswick, des représentants des commissions de services régionaux et des municipalités autant que des agents de développement économique, sera appelé à développer un nouveau modèle basé sur les principes suivants :

- Se concentrer sur une approche du développement du bas vers le haut et impliquer les leaders locaux et régionaux dans la conception et la livraison de programmes de développement économique provinciaux;
- Concevoir une approche du développement économique durable et intégrée;
- Reconnaître et respecter le fait que les régions rurales et urbaines font face à des défis différents qui nécessitent des approches différentes.

RECOMMANDATION NO. 4 : **Il est recommandé que la Province et les Municipalités, via les associations municipales, s'engagent envers un protocole d'entente avec comme mandat de proposer un nouveau modèle pour le développement économique basé sur l'implication et le leadership local et régional. Le Groupe de travail soumettrait ses recommandations d'ici au 1^{er} juillet 2016.**

Rôle élargi pour les commissions de services régionaux : Afin de cadrer avec le Groupe de travail ci-dessus, la *Loi sur la prestation de services régionaux* devrait être amendée afin de clarifier le rôle que peuvent jouer les CSR dans la prestation de services de développement économique à ses membres. En plus, d'autres ajustements, améliorations et changements à la législation provinciale et aux règlements seraient nécessaires afin de s'ajuster au rôle actuel et à celui que les commissions de services régionaux pourraient être amenées à jouer dans la coordination régionale, la communication, la facilitation et la livraison de services. De tels ajustements législatifs et réglementaires devraient être flexibles et permissifs afin de refléter les besoins et les aspirations variés à travers les différentes régions.

RECOMMANDATION NO. 5 : **Il est recommandé que la Province entame ces modifications législatives et réglementaires nécessaires à la *Loi sur la prestation de services régionaux* quant à la clarification du rôle que peuvent jouer, sur une base volontaire, les commissions de services régionaux dans le développement économique. On recommande aussi que la Province consulte les commissions de services régionaux pour identifier d'autres ajustements et ajouts à la législation et à la réglementation afin de refléter d'autres secteurs à l'intérieur du nouveau rôle que les CSR sont amenées à jouer au sein de leurs régions.**

III. COMPLÉMENTARITÉ RURALE ET URBAINE

Sujets de discussion

- Malgré que le Nouveau-Brunswick soit considéré comme une des provinces les plus rurales du Canada, la proximité géographique entre les centres urbains et les milieux ruraux peut être considérée comme un avantage sur lequel miser et qui pourrait être renforcé davantage
- Un attachement fort au mode de vie rural, particulièrement au niveau de l'habitation et du peu de réglementation de l'aménagement du territoire dans les districts de services locaux, a été exprimé
- Toutefois, il y a aussi un désir de pouvoir exercer un contrôle sur les activités et le territoire de la communauté
- Une meilleure promotion et reconnaissance de l'interdépendance entre les milieux ruraux et urbains est identifiée comme une piste de solution pour renforcer la vitalité des régions
- Le partage des dépenses et revenus fonciers (ex. infrastructures régionales) est souvent un point de discordes et de tensions entre les communautés; une approche plus équitable, bien que certains y aient exprimé des réticences, pourrait diminuer les tensions et guerres de clochers

RECOMMANDATIONS RÉVISÉES

Partage des profits provenant de l'infrastructure provinciale : Il est reconnu que certaines infrastructures provinciales profitent à un certain nombre de communautés et même à une région entière. Cependant, les profits de la taxe foncière (p. ex. le revenu de la taxe foncière d'une infrastructure, une fois que les dépenses pour l'infrastructure ont été déduites) bénéficient uniquement à la communauté où les actifs physiques sont situés.

Deux modèles possibles pourraient être envisagés pour partager plus équitablement les revenus fonciers de ces infrastructures provinciales :

- a. Le modèle optionnel :** Au sein de la CSR, les communautés-membres pourraient s'entendre sur un partage prédéterminé des impôts fonciers provenant des nouvelles infrastructures provinciales ayant une portée régionale. Ceci pourrait être mis en place pour les nouvelles infrastructures (sans affecter les infrastructures déjà en place). Ce modèle optionnel serait sur une base volontaire; les dispositions et conditions ainsi que les bénéfices qui reviendraient normalement à une seule communauté seraient partagés entre toutes les communautés d'une région. Les revenus fonciers pourraient alors être utilisés par chacune des municipalités selon ses propres priorités.

- b. **Le modèle formel** : Alternativement, la Province pourrait identifier de nouvelles catégories d'évaluation et d'impôt foncier appelées « Propriétés provinciales - infrastructures régionales » (sans affecter les infrastructures déjà en place). Plutôt que d'être soumises à l'impôt foncier local, une taxe régionale s'appliquerait. Celle-ci s'appliquerait à toute la province et nécessiterait des changements législatifs provinciaux.

RECOMMANDATION NO. 6 : Il est recommandé que la Province, en collaboration et consultations avec le secteur municipal, développe des modèles de partage d'impôts fonciers entre les communautés au sein des commissions de services régionaux, avec comme objectif de fournir un partage des bénéfices provenant des infrastructures provinciales majeures, entre les communautés desservies par ces infrastructures.

Un partage des dépenses plus équitable pour les infrastructures régionales : Les municipalités avec des infrastructures régionales sont souvent frustrées par la réticence des communautés avoisinantes à partager les dépenses au niveau des installations majeures (sport, culturel, loisir, événements et festivals) qui bénéficient aux citoyens au-delà des limites de la municipalité. De leur côté, les communautés environnantes réagissent souvent à l'absence d'une véritable consultation et d'une prise de décision commune dans l'évolution de tels projets. En contrepartie à la proposition d'un partage plus équitable des revenus de la taxe foncière en provenance de l'infrastructure provinciale, un engagement complémentaire pourrait être établi par les communautés de la région afin de partager les dépenses pour le coût de certaines infrastructures régionales identifiées. D'autres provinces au Canada ont adopté des approches semblables, y compris le Manitoba. La *Loi sur l'urbanisme* du Manitoba autorise le développement d'une stratégie régionale pour améliorer et coordonner l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire et encourage la coopération entre les districts de planification et les municipalités dans la livraison de services et le développement de l'infrastructure dans la région.

RECOMMANDATION NO. 7 : Il est recommandé que toutes les commissions de services régionaux participent à la planification des loisirs proposée et financée en partie par la province pour dresser l'inventaire, et évaluer les besoins reliés aux installations sportives, culturelles (y compris les festivals et les événements) et de loisir existantes et prévues à l'intérieur de leurs régions. Suivant ce travail initial, des modèles possibles de partage des dépenses devront être développés et proposés pour un partage plus équitable des coûts/bénéfices des installations existantes et afin d'activer et de soutenir la mise en place possible de nouvelles installations requises.

Le Plan de développement régional - Le ciment qui lie la région : En collaboration avec les commissions de services régionaux, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a commencé à définir le contenu, le processus et la forme d'un Plan de développement régional. Cet outil doit offrir de la flexibilité pour aborder les priorités et les préoccupations spécifiques au sein des diverses régions. Aussi, il est fondamental que cet outil soit sensible aux objectifs et à la mise en œuvre du processus de planification des municipalités, en particulier en ce qui concerne les règlements sur l'aménagement du territoire. La Province devra considérer comme prioritaire l'élaboration d'un cadre de planification du développement intégré et flexible, ce qui inclut de fournir aux régions du soutien financier et technique pour le développement de tels plans, semblable au soutien obtenu pour l'exercice de la planification des loisirs. De plus, la province est appelée à respecter de tels plans dans le développement provincial général et sa politique environnementale.

RECOMMANDATION NO. 8 : Il est recommandé que la Province accorde une priorité élevée à l'élaboration d'un cadre pour un Plan de développement régional pour les régions.

RECOMMANDATION NO. 9 : Il est recommandé que, suite à l'élaboration d'un cadre pour un Plan de développement régional par la Province, les commissions de services régionaux procèdent sur une base prioritaire au développement et à la mise en œuvre d'un tel plan pour leur région.

IV. MOBILISATION ET IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS

Sujets de discussion

- Beaucoup de fierté et de confiance ont été exprimées envers le soutien des communautés locales et du secteur des affaires.
- Des exemples d'actions et projets communautaires abondent et il y a des leçons à tirer, ainsi que des succès à partager.
- Pour que les communautés et les régions prospèrent et se développent, cela prend de la coordination et de l'engagement de l'ensemble de la population; autant les structures formelles qu'informelles doivent être en place afin d'encourager et d'assurer cette participation.
- Le secteur des bénévoles a besoin d'être pleinement appuyé et reconnu pour le rôle qu'il joue présentement et qu'il peut jouer dans le développement de la communauté.
- L'implication des jeunes devrait être vue comme transversale et des efforts devraient être faits afin d'atteindre les jeunes dans les espaces où ils sont déjà impliqués.

RECOMMANDATIONS RÉVISÉES

Équipe de développement régional : Chaque commission de services régionaux devrait être incitée à mettre sur pied un comité permanent sur le développement régional, dont au moins la moitié de l'effectif, en plus des membres des CSR, serait issue de la communauté d'affaires et des autres groupes communautaires. Le comité permanent sur le développement régional serait responsable d'élaborer un plan stratégique incluant les répercussions sur le plan administratif et sur celui des ressources, qui seront prises en considération par les CSR dans l'ensemble de leur processus budgétaire annuel. Les participants du Sommet ont insisté pour que ceci soit volontaire et soit adopté par les régions selon les besoins. Aussi, la nécessité et la forme de ce comité permanent dépendraient des recommandations du groupe de travail sur le développement économique qui ont été présentées plus haut dans ce document.

RECOMMANDATION NO. 10 : Il est recommandé que chaque commission de services régionaux envisage la création d'un comité permanent du développement de la région pour aider et conseiller en matière de développement économique.

RECOMMANDATION NO. 11 : Il est recommandé que les associations municipales s'appuient sur leur travail pour encourager la participation des jeunes, et soutenir les municipalités dans la mise en place des mesures concrètes pour accroître la participation des jeunes au leadership civique et aux activités entrepreneuriales.

V. RELATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS

Sujets de discussion

- La frustration et les rapports tendus entre la Province et les municipalités qui furent manifestes au cours des sessions régionales ont été réaffirmés et accentués lors du Sommet.
- Les leaders de la communauté ont souvent exprimé leur impression qu'il doit y avoir une meilleure compréhension de leur rôle de la part de la province.
- Il y avait de la frustration en raison de l'inaction de la Province sur des sujets locaux et régionaux importants, notamment une nouvelle *Loi sur les municipalités* et la restructuration de la gouvernance locale.
- Les municipalités respectent le leadership de la Province dans le développement économique et la création d'emplois, mais elles veulent aussi faire partie de la solution.
- Les rapports tendus entre le provincial et le municipal sont souvent un obstacle pour amener les régions et les communautés vers un avenir sain et plus fort.

RECOMMANDATIONS RÉVISÉES

Malgré un appui tacite des recommandations reliées à ce thème, il a semblé que les leaders de la communauté recherchaient un changement tangible et significatif dans la relation entre la province et les municipalités.

RECOMMANDATION NO. 12 : Il est recommandé que les commissions de services régionaux, avec le soutien de la Province, améliorent la pratique actuelle des réunions biennuelles de tous les directeurs généraux et présidents, mais profitent de ces rencontres pour faciliter davantage la coopération interrégionale, le partage de bonnes pratiques, le soutien et le progrès.

Faire de la Table provinciale-municipale un « véritable partenariat » : Depuis déjà un certain temps, la Table provinciale-municipale fait office de forum entre les gouvernements locaux et la Province, géré par le ministère chargé des gouvernements locaux avec la participation de représentants de ce ministère et des associations municipales. Celle-ci a été plus ou moins efficace au fil des ans, mais a davantage été un endroit pour discuter des problèmes qu'essayer de les solutionner par une planification et une prise de décision collaborative. Avec le dépôt de ce document de position, il est recommandé que cette Table soit améliorée. La Table provinciale-municipale devrait revoir son mandat afin de refléter un nouvel engagement de prise de décision conjointe. Cela comprendrait l'obligation d'établir à tous les ans un plan stratégique conjoint provincial-municipal avec des responsabilités et des actions spécifiques engageant les deux paliers de gouvernement.

RECOMMANDATION NO. 13 : Il est recommandé qu'une Table provinciale-municipale revitalisée soit immédiatement mise en place pour encourager et voir à la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et que cette Table soit structurée de manière à fournir un forum de collaboration pour une véritable priorisation, prise de décision et action conjointes.

Participation locale/régionale à la prestation des services provinciaux : Une préoccupation essentielle et de longue date, particulièrement dans les petites communautés et les communautés éloignées et isolées, est la reconnaissance du fait que l'existence d'un bon niveau de services et d'établissements provinciaux est souvent au cœur de la vitalité des communautés. La province est aux prises avec des revenus restreints et l'expansion des coûts des services qui amènent des choix difficiles. Toutefois, les communautés insistent qu'une approche plus collaborative et coopérative à ces types de décisions peut mener à de meilleures décisions. La Province est invitée à consulter formellement les municipalités et les DSL à l'avance de toute décision de retirer, ajuster, réaffecter ou changer les services provinciaux fournis localement. Pour leur part, les municipalités/DSL pourraient s'engager à l'examen, à l'analyse et à faire rapport à la Province de l'impact, de la logistique, des solutions de rechange et des mesures possibles pour atténuer l'impact de l'ajustement de service.

RECOMMANDATION NO. 14 : Il est recommandé qu'à partir de maintenant et sur une base continue, la Province s'engage à notifier et à recevoir l'évaluation de l'impact d'une proposition de supprimer, d'ajuster, de déplacer ou de modifier de façon importante tout service provincial fourni localement dans une communauté. Une notification serait envoyée à la municipalité/DSL touché au plus tard 90 jours avant l'ajustement prévu et aucune décision ne serait prise jusqu'à l'obtention de la rétroaction de la communauté. La municipalité/DSL s'engage à examiner, analyser et réagir dans un délai de 60 jours à partir de la notification.

Conclusion

La démarche du Sommet sur le développement des régions, lancée avec le premier Sommet de Dalhousie les 13 et 14 juin 2014, poursuivie avec la Tournée de consultation en région à l'automne 2015 et qui a culminée au Sommet de Miramichi les 13 et 14 novembre 2015, a été l'occasion de dialogues constructifs, mais souvent difficiles, entre de nombreux intervenants qui ont certes en commun d'avoir à cœur le développement et la vitalité de leur région. Si tous ne s'entendent certainement pas sur tout ce que contiennent les recommandations précédentes, il est à souhaiter que celles-ci reflètent assez fidèlement la teneur des discussions qui ont eu lieu tout au long de la démarche. Il est maintenant temps pour le gouvernement provincial, les régions et les communautés locales de travailler ensemble à la mise en œuvre de ces recommandations.

Une dernière recommandation est aussi nécessaire pour qu'une action coordonnée, intégrée et plus large découle de l'initiative du Sommet, soit l'élaboration et la mise en œuvre d'une *Politique de développement des régions*. Celle-ci s'appuierait sur des principes qui ont été répétés et reconnus tout au long de l'initiative du Sommet, soit une approche du bas vers le haut, qui implique les leaders locaux et régionaux; une approche de développement communautaire multisectorielle, durable et intégrée; et, une approche qui reconnaisse et respecte le fait que les régions rurales et urbaines font face à des défis différents qui nécessitent des approches différentes. Le financement de cette Politique devrait être examiné, incluant une révision du fonctionnement du Fonds du Nord et de la Miramichi, avec comme objectif que toutes les régions de la Province puissent être dynamiques et prospères.

RECOMMANDATION NO. 15 : Il est recommandé que la Province collabore avec les communautés locales et les régions à l'élaboration d'une Politique de développement des régions présentant une vision claire de toutes les régions de la province et contenant des mécanismes et moyens d'actions qui assureront une plus grande prise en charge locale et régionale et une meilleure coordination des tous les efforts et initiatives en matière de développement.

Prochaines étapes

Compte tenu du sentiment d'urgence exprimé tout au long de ce processus, la transformation de ces recommandations en un Plan d'action devra se faire très rapidement. Ce qui suit est un processus accéléré afin de faire avancer ce dossier et que la série de recommandations se traduisent par une entente concernant un plan d'action avec l'attribution des responsabilités et des dates précises.

1. Distribuer ce document à tous les participants aussi bien qu'à toutes les municipalités, CSR et DSL et leur allouer une brève période de temps pour réagir. Mars 2016.
2. Présenter le document à la Province et engager cette dernière à établir un exercice d'établissement des priorités pour les recommandations. Avril 2016.
3. Établir un Plan d'action détaillé pour les diverses recommandations incluant l'attribution des responsabilités et un échéancier spécifique pour chaque recommandation prioritaire. 1^{er} juillet 2016.

Remerciements

Il est nécessaire de souligner et de remercier les partenaires et tous ceux et celles qui ont rendu le Sommet sur le développement des régions possible, en commençant par les nombreuses personnes qui ont participé au Sommet de Dalhousie, à la Tournée de consultations des régions, et au Sommet de Miramichi. L'appui financier de la Société de développement régional (SDR) du Nouveau-Brunswick, de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APÉCA), du Programme relatif à la prestation de services dans les langues officielles (PSLO) et du Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick (RDÉE-NB) a été essentiel à la démarche.

Annexe A

MANDAT

Groupe de travail visant à définir un nouveau partenariat entre le gouvernement provincial, les régions et les communautés en matière de développement économique

Préambule et contexte

Projet conjoint entre l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB), l'initiative de développement des régions est née de la ferme volonté des dirigeants communautaires de prendre davantage en charge l'avenir de leurs régions et de leurs communautés. Aux prises avec de nombreux défis, tels la diminution des ressources, le vieillissement des populations et l'exode, les dirigeants municipaux et communautaires ont de plus en plus de difficulté à assurer la survie et l'établissement de communautés dynamiques et attrayantes. Surtout dans les milieux ruraux ou plus éloignés des grands centres, les communautés en sont venues à la conclusion qu'elles devaient prendre davantage en main leur avenir et mobiliser leurs citoyens.

Lors d'un sommet tenu à Dalhousie les 13 et 14 juin 2014, des leaders municipaux, communautaires et du milieu entrepreneurial se sont réunis pour examiner les réalités socioéconomiques de la province et, plus particulièrement, leur incidence sur la vitalité des collectivités et des régions, notamment des régions rurales. Il en est ressorti qu'un avenir peu prometteur guettait certaines communautés du Nouveau-Brunswick s'ils ne prenaient pas en main la situation actuelle et ne proposaient pas des solutions et des idées pratiques.

La reconnaissance de la nécessité d'agir immédiatement, de manière délibérée, a fait naître l'idée d'un engagement à l'échelle de la province, qui convierait les dirigeants à se réunir dans leur région respective pour examiner les défis qui se présentent à eux et identifier des actions et solutions concrètes et positives. Conséquemment, douze ateliers régionaux ont été organisés, lors desquels des leaders municipaux, communautaires et entrepreneuriaux devaient participer à des exercices visant à trouver des idées et des stratégies, dont certaines requièrent une collaboration du gouvernement provincial, pour fortifier leur région. Une ébauche d'un document de recommandations, basée sur la

rétroaction obtenue lors des douze ateliers, a été rédigée en vue d'être présentée et étudiée à un sommet plénier tenu à Miramichi les 13 et 14 novembre 2015.

L'objectif est d'établir un « appel à l'action » contenant une série d'actions et de stratégies spécifiques et ambitieuses, qui servira de base à une approche revitalisée en matière de développement des régions et des communautés du Nouveau-Brunswick.

Observations

Sans surprise, l'un des sujets souvent soulevés par les leaders de toutes les régions est celui du rôle que les communautés jouent, et devraient jouer, dans le développement économique de leur région. Même si les opinions divergeaient quant aux détails des nouveaux modèles et aux actions à entreprendre, un constat est ressorti avec une grande clarté : **les dirigeants communautaires doivent jouer un rôle plus engagé et plus actif dans la promotion du développement économique de leurs communautés et de leur région.**

Si l'on a reconnu la nécessité pour le gouvernement provincial de maintenir son rôle de leadership dans le développement économique et dans la création d'emplois et de richesses, il a souvent été dit que les leaders locaux devaient tout de même être inclus dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des programmes d'appui au développement. Les participants rappelaient souvent la centralisation de certains pouvoirs et la division des responsabilités définies par « *Chances égales pour tous* » et suggéraient d'instaurer un nouvel équilibre, qui permettrait aux communautés locales de participer davantage au façonnement de leurs régions.

Certaines plus grandes communautés ont structuré, mis sur pied et financé elles-mêmes des agences ou des ressources de développement économique. Ces initiatives locales exemplaires seront bien sûr respectées et même étudiées, dans le but de mettre leurs stratégies et leurs infrastructures au profit de l'ensemble de la région dans laquelle elles se trouvent. Par ailleurs, ces communautés ont en général exprimé être satisfaites des solutions qu'elles ont mises en œuvre pour répondre à leurs besoins apparents, à leurs atouts et à leurs caractéristiques.

Les petites localités souhaitent quant à elles avoir accès à de l'expertise et à des renseignements, mais veulent par-dessus tout influencer sur les décisions qui les concernent et y participer. Elles veulent avoir leur mot à dire sur la conception et la mise en œuvre des programmes provinciaux visant le développement économique, pour que ceux-ci soient appropriés et adaptés à leurs réalités. Elles affirment avoir un rôle important à jouer dans l'élaboration des programmes en permettant d'augmenter le rendement pour leur région et leur communauté.

Toutefois, les participants avaient des points de vue différents sur l'ampleur du rôle à jouer dans le soutien des nouvelles entreprises. Certains d'entre eux étaient d'avis que de fournir un environnement positif et riche en services était plus approprié. Bon nombre de participants ont dit faire confiance au secteur des affaires quant à la détermination du lieu d'établissement des entreprises. D'autres estimaient plutôt que les communautés devaient être plus proactives en matière de soutien offert aux entrepreneurs et à la création de projets. Ils ont en effet affirmé que les municipalités devaient jouer un rôle plus actif en ce qui a trait au développement économique.

Un thème mentionné dans toutes les régions ainsi qu'au Sommet de Miramichi est que la participation variée de nombreux intervenants au développement économique soit source de confusion en matière de coordination et de coopération. **Ces derniers ont d'ailleurs insisté sur la nécessité de mieux coordonner les efforts des différents groupes et agences.**

Les collectivités et les régions étaient fières de donner des exemples positifs de petites et moyennes entreprises qui florissaient dans leurs communautés. Ces entreprises étaient perçues comme la preuve que, dans les bonnes conditions et grâce à des efforts soutenus, les petites communautés pouvaient elles aussi offrir un milieu prospère pour les entrepreneurs. De plus, les participants ont cité une quantité d'exemples où des groupes communautaires étaient parvenus à s'unir pour réaliser des projets chers à leur communauté – avec souvent peu de financement ou de soutien technique de la part du gouvernement – mettant ainsi en évidence le fait que de nombreux intervenants ont un rôle à jouer dans le développement économique et communautaire.

De nombreuses critiques ont été émises à l'égard de la supposée politisation du développement économique – qu'elle soit véritable ou présumée à cause d'un manque apparent de transparence ou d'engagement. Les dirigeants locaux ont dit à plusieurs reprises être inquiets que l'influence exercée par le gouvernement provincial sur le développement économique serve parfois d'autres intérêts que ceux des régions.

Les districts de services locaux (DSL) estiment qu'ils devraient participer au développement économique à titre de partenaire à part entière, et ce, en dépit de leur mandat différent. Il s'agit là d'une question tant de gouvernance que de développement économique. La présente proposition ne permettra pas de surmonter les défis liés à la gouvernance, mais suggère que les DSL doivent travailler en collaboration avec leurs collègues municipaux pour définir les besoins de leurs régions et participer à la recherche du bien-être économique de celles-ci, ainsi qu'à la création d'emplois et de richesses.

En matière de structure, de rôles et de responsabilités, on a timidement reconnu que les nouvelles commissions de services régionaux pourraient au moins contribuer à la coordination des efforts de développement économique des régions. Certains participants ont même suggéré que ces commissions soient chargées de mettre en œuvre les programmes de développement économique, en plus de fournir de l'expertise et des conseils aux communautés. D'autres étaient plus sceptiques quant au bien-fondé de la participation active des commissions de services régionaux. On a cependant reconnu qu'à

tout le moins, les commissions de services régionaux pourraient favoriser la planification et l'établissement de priorités de développement économique pour la région, étant donné son rôle de forum de coopération et communication régionales.

La principale observation faite au cours des ateliers est peut-être celle selon laquelle il n'existe pas de « solution unique ». Chaque région présente ses propres forces, défis, aspirations et objectifs. L'expérience a permis aux leaders communautaires de conclure qu'une approche dictée du haut vers le bas par le gouvernement provincial a peu de chance de réussir, peu importe la bonne volonté qui l'anime.

Enfin, même si les rôles des communautés et des régions dans le développement économique ont été longuement discutés, un tel exercice de consultation générale ne permet pas d'élaborer des structures et des modèles concrets. C'est pourquoi il est nécessaire pour le groupe de travail d'élaborer des mécanismes et des mesures pour mettre en œuvre une vision basée sur les principes et les caractéristiques spécifiques issues des discussions saines, réfléchies et positives sur le rôle des communautés dans le développement économique qui ont eu lieu durant toute la démarche du Sommet sur le développement des régions. C'est dans ce cadre qu'est formulée la recommandation de créer un groupe de travail, composé d'intervenants du gouvernement provincial et d'intervenants municipaux, qui veillera à concevoir des modèles précis.

Principes et caractéristiques d'un nouveau modèle

Élaborés à partir de la rétroaction obtenue lors des douze ateliers régionaux et du Sommet sur le développement des régions de Miramichi, les caractéristiques et les principes suivants pourraient encadrer et définir le mandat du groupe de travail.

Principes

- Miser sur une approche du bas vers le haut en matière de développement économique, qui impliquera les dirigeants locaux et régionaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement économique provinciaux;
- Développer une approche durable et intégrée en matière de développement économique;
- Reconnaître et respecter le fait que les régions rurales et urbaines font face à des défis différents, qui nécessitent des approches différentes.

Caractéristiques

- Certaines municipalités, y compris les trois plus grands centres urbains du Nouveau-Brunswick, ont investi dans leurs propres agences de développement et ne veulent pas que leurs efforts soient entravés;
- La coordination et la communication entre les nombreux intervenants du développement régional et communautaire doivent être améliorées;
- Les petites localités veulent obtenir l'accès à de l'expertise en matière de développement économique, laquelle n'est pas disponible au sein même de ces communautés;
- La commission des services régionaux devrait être considérée comme un intervenant potentiel dans la planification et la coordination des activités de développement économique des régions. Ceci dit, il n'y a pas de consensus quant à savoir si la commission doit se charger de la mise en œuvre de ces activités;
- Les sources de financement (y compris le soutien financier du gouvernement) pour un nouveau modèle de développement économique régional et local doivent être identifiées;
- Aucun « modèle unique » n'existe en ce qui concerne le développement économique des régions. Le nouveau modèle devra donc être flexible, de façon à permettre à chaque région de déterminer ses propres besoins et solutions.

Proposition

Il est reconnu que la poursuite du développement économique et de la création d'emplois et de richesses mobilise de nombreux intervenants. Il est recommandé que le gouvernement provincial et les municipalités, par l'intermédiaire des associations municipales, s'engagent à respecter le présent mandat afin de former un groupe de travail dont l'objectif sera de recommander un nouveau modèle de développement économique local, basé sur la participation des leaders régionaux et communautaires.

Groupe de travail

Gouvernance

Partenaires du projet : Le présent projet se veut une véritable entreprise commune entre les gouvernements, provincial et locaux. À ce titre, il devrait être structuré de façon à engager les deux niveaux d'intervenants dans son élaboration et sa gouvernance. Comme il devra lui aussi être mené conjointement par les gouvernements, provincial et municipaux, le groupe de travail soumettra son rapport et ses recommandations à une version élargie de la Table provinciale-municipale, dont les membres deviendront aussi parrains de projet. La Table provinciale-municipale est actuellement formée des présidents des trois associations municipales ainsi que du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Pour les besoins de ce projet, le ministre responsable d'Opportunités Nouveau-Brunswick sera invité à se joindre à la Table et deviendra ainsi parrain de projet.

Comité de travail :

- Le directeur général de l'AFMNB;
- Le directeur général de l'UMNB;
- Une personne désignée par la direction générale d'Opportunités NB
- Une personne désignée par le sous-ministre du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux;
- Quatre praticiens du développement économique (y compris un issu des commissions de services régionaux, un issu d'une agence de développement économique urbain et un du développement économique municipal, au minimum);
- Un représentant de l'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick.

Sous-comités et ressources : Le travail pourrait être assigné selon les besoins, et des sous-comités ad hoc pourraient être mis sur pied pour exécuter les diverses tâches.

Financement du groupe de travail : Les dépenses liées à la participation des différents membres du comité et des sous-comités de travail seront couvertes par leurs agences respectives. Même si les coûts généraux seront probablement minimes, il sera nécessaire d'établir un budget préliminaire dans lequel seront cernées les dépenses du groupe de travail et les sources de financement.

Produits livrables

Confirmation, précision et établissement des objectifs, des principes et des caractéristiques d'un nouveau Modèle de développement économique local – La première tâche du groupe de travail consiste à étudier la rétroaction issue de la consultation sur le développement des régions, et plus particulièrement, d'examiner en détail ce qui a été dit au sujet du développement économique. Une telle analyse devrait permettre de confirmer ou d'ajuster les principes et les caractéristiques qui serviront de base à un nouveau modèle.

Définition des rôles et des responsabilités en matière de développement économique

L'une des observations les plus déconcertantes et les plus souvent soulevées au cours des ateliers portait sur le fait qu'il y a de la confusion par rapport aux nombreux intervenants (agences ou entreprises) qui prennent part, d'une façon ou d'une autre, au développement économique dans chacune des régions. Les participants estimaient que les efforts de ces intervenants n'étaient pas coordonnés ni harmonisés. Au moment d'examiner de nouveaux modèles qui permettraient d'accroître l'engagement des régions et la coordination, il est de plus en plus clair que les tâches et les responsabilités de chacun devront être bien définies. La deuxième tâche majeure de ce groupe de travail consistera donc à définir les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants dans le développement économique, de déceler les lacunes et les chevauchements actuels, et de définir les rôles potentiels d'un nouveau modèle.

Nouveau(x) modèle(s) – L'objectif principal du groupe de travail est de mettre sur pied un ou plusieurs modèles structurés, fondés sur les principes opérationnels et les caractéristiques susmentionnés. Le nouveau modèle devra combler les lacunes perçues en matière de développement économique local et régional, de manière à permettre aux collectivités d'une même région de participer à la création d'emplois et de richesses dans leurs communautés respectives.

Financement – Les options de financement du ou des nouveaux modèles doivent encore être déterminées, selon ce qui a été énoncé précédemment. Les sources de financement potentielles comprennent, mais sans s'y limiter :

- un financement du gouvernement provincial;
- des coûts facturés (versements) aux différentes communautés (municipalités et DSL) pour services rendus;
- des frais de service;
- d'autres sources de revenus.

Le groupe de travail devra analyser les différents systèmes et pratiques de financement en place à l'heure actuelle et faire ses recommandations quant à une structure de financement pour appuyer le choix des modèles à produire.

Prochaines étapes – À la suite de l'élaboration d'une ébauche, le groupe de travail devra veiller à faire examiner celle-ci par des pairs et à tenir des consultations et des vérifications supplémentaires, afin d'assurer la mise en place d'une stratégie qui appuiera les principes adoptés et qui répondra aux attentes et aux besoins des différents intervenants.

Plan de mise en œuvre – La dernière tâche du groupe de travail sera celle de développer un plan de mise en œuvre, comprenant un échéancier, qui aura pour résultat l'entrée en vigueur d'un nouveau modèle régional et local de développement communautaire.

Échéance : *un rapport provisoire, comprenant une proposition de vérifications et de consultations supplémentaires ainsi qu'un plan de mise en œuvre, doit être présenté aux partenaires du projet d'ici le 1^{er} juillet 2016. Un rapport final, comprenant un plan de mise en œuvre détaillé, devrait être déposé auprès des partenaires du projet avant le 1^{er} octobre 2016.*

www.regionsfortesnb.ca

 Sommet sur le développement des régions

 RegionsNB

